

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 11 avril 2013 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Mario St-Charles, Tom Whitton
Guillaume Bouvrette, James McAllister

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absence : Nathalie Chayer

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2013-04-11.076

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2013, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2013-04-11.077

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Avril – Mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT que le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelques 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer ;

CONSIDÉRANT que soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes «Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie.»

CONSIDÉRANT que l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-04-11.078

DE DÉCRÉTER le mois d'avril «Mois de la jonquille» ;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

2.2 Motion de Félicitations – Monsieur Mikaël Kingsbury

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Mikaël Kingsbury est un jeune citoyen de Deux-Montagnes et un athlète de calibre international. En mars dernier, il a été sacré champion du monde des bosses après avoir remporté la médaille d'or lors de

l'épreuve des bosses du Championnat du monde de ski acrobatique, à Voss en Norvège ;

À Sierra Nevada, en Espagne, il a réussi à récolter les points qui lui manquaient pour remporter, et ce, pour la deuxième année consécutive, pas un, mais bel et bien deux Globes de cristal, soit celui dans la discipline bosses et le fameux gros globe de cristal – pour toute discipline de ski acrobatique confondue ;

Rappelons que ce jeune Deux-Montagnais, véritable prodige, a aussi obtenu, grâce à ses performances extraordinaires, son billet pour les prochains Jeux olympiques d'hiver qui auront lieu à Sotchi en Russie en 2014 ;

Le parcours extraordinaire de Mikaël Kingsbury est hautement digne de mention ;

IL EST

Proposé par monsieur Marc Lauzon
et unanimement résolu

2013-04-11.079

QUE le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes offre ses plus sincères félicitations à l'endroit de monsieur Mikaël Kingsbury, pour ses performances hors du commun qui lui valent le titre de champion du monde des bosses, pour avoir ainsi obtenu sa participation aux prochains Jeux olympiques d'hiver en 2014 et pour avoir remporté pour la deuxième année de suite deux globes de cristal.

QUE les membres du conseil de ville offrent à l'athlète leurs meilleurs vœux de succès pour les étapes à venir. Ils tiennent à lui témoigner leur soutien indéfectible et le remercier pour son implication dans le rayonnement de sa ville de résidence, Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.3 Nomination d'un représentant de la Ville sur les comités de retraite et le comité d'assurances collectives

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2013-04-11.080

DE NOMMER le directeur des Finances et trésorier à titre de substitut du Directeur général, en cas d'absence ou de non-disponibilité, pour représenter la Ville de Deux-Montagnes sur les comités de retraite et le Comité d'assurances collectives.

ADOPTÉE

2.4 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 26 mars 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-04-11.081 D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Club social Heritage / Événement-bénéfice	150,00 \$
Habitat pour l'humanité / Événement-bénéfice	200,00 \$
PDM / Voyage Toronto / Formation marché Travail	140,00 \$
PDM, Éducation spécialisée / Entretien terrains sportifs de la PDM	500,00 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02.111.00.970 et 02.192.02.970.

ADOPTÉE

2.5 Formation d'un comité de sélection pour le projet du chemin d'Oka

CONSIDÉRANT que la ville entend procéder à un appel de propositions pour un projet de vente, de développement et de mise en valeur de terrains sur le chemin d'oka ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2013-04-11.082 DE FORMER un comité de sélection composé de Madame Diane Fortin et Messieurs Jean Langevin, Benoit Grondin et François Fortin, pour le projet de vente, de développement et de mise en valeur de terrains sur le chemin d'oka (Appel de propositions SG2013-001).

ADOPTÉE

2.6 Installation de défibrillateurs par la Commission scolaire – Versement d'une contribution financière

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour l'acquisition de défibrillateurs pour ses écoles ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2013-04-11.083 DE VERSER à la C.S. de la Seigneurie-des-Mille-Îles une contribution financière de 3 301,65 \$ pour l'acquisition de défibrillateurs pour les écoles des Mésanges, Emmanuel-Chénard, Sauvé, des Érables et la Polyvalente Deux-Montagnes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.231.00.691.

ADOPTÉE

2.7 Nomination d'un représentant au conseil provisoire de l'Office régional d'habitation

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 27 février dernier, la MRC a, par voie réglementaire, déclaré sa compétence en regard de la gestion du logement social sur l'ensemble de son territoire à l'exclusion de Saint-Placide ;

CONSIDÉRANT que la prochaine étape du processus amorcé par la MRC consiste à demander au lieutenant-gouverneur du Québec de procéder à l'émission des lettres patentes nécessaires à la constitution de l'office régional d'habitation de la MRC de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que durant la période transitoire, la MRC doit désigner un conseil d'administration provisoire lequel aura notamment comme mandat d'assurer la gestion du logement social sur le territoire de la MRC et de prendre les mesures nécessaires pour à la mise en place harmonieuse de l'office régional d'habitation de la MRC de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que le mandat du conseil d'administration provisoire se terminera avec la désignation du conseil d'administration permanent ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-04-11.084

QUE la Ville de Deux-Montagnes recommande que Monsieur Marc Lauzon, maire, soit désigné administrateur et fasse partie, pour la période transitoire, du conseil d'administration provisoire de l'office régional d'habitation de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.8 Mandat à la Corporation du boisé Roger-Lemoyne pour la plantation d'érables noirs dans le boisé

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2013-04-11.085

DE MANDATER la Corporation du boisé Roger-Lemoyne à signer une entente avec la Ville de St-Eustache pour la plantation d'érables noirs dans la Réserve naturelle du boisé Roger-Lemoyne.

ADOPTÉE

2.9 Demande d'aide financière à la CMM – Programme de la trame bleue et verte

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras

et unanimement résolu

2013-04-11.086

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière à la CMM dans le cadre du Programme de la trame bleue et verte, pour le projet de Centre de canotage à la Légion ;

DE S'ENGAGER à assumer sa part d'investissement du projet ;

DE S'ENGAGER à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit ou d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la CMM ;

DE DÉSIGNER le directeur général ou le directeur des Loisirs et services communautaires comme personne autorisée à agir au nom de la ville et à signer tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2013
- Commission circulation et toponymie du 23 janvier 2013

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h43. Huit citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h10.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement concernant les travaux par les entreprises de télécommunication et d'utilité publique

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement concernant les travaux par les entreprises de télécommunication et d'utilité publique.

Ce règlement aura notamment pour objet de régler les excavations, la construction et l'entretien des ouvrages au-dessus et au-dessous d'une voie publique par les entreprises de télécommunication et d'utilité publique, de prévoir l'obligation de présenter une demande et d'obtenir un permis, et de prévoir les tarifs applicables.

5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'ajouter des usages dans la zone P2-39

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n°1369 afin d'ajouter des usages dans la zone P2-39.

Ce règlement aura pour objet d'autoriser les usages «garderie privée» et «services professionnels».

5.3 Adoption – Premier projet de Règlement n° 1496 - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'ajouter des usages dans la zone P2-39

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 avril 2013 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'autoriser les usages «garderie privée» et «services professionnels»

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2013-04-11.087

D'ADOPTER le Premier projet de Règlement n° 1496 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'ajouter des usages dans la zone P2-39*», tel que déposé.

QU'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

5.4 Adoption – Règlement n° 1490 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de changer certaines normes dans la zone R4-26

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 octobre 2012 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter : aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçu dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de permettre des bâtiments et des habitations contiguës, de diminuer la marge avant et de modifier les coefficients d'occupation du sol (COS) et d'emprise au sol (CES).

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-04-11.088

D'ADOPTER le Règlement n° 1490 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de changer certaines normes dans la zone R4-26*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.5 Adoption – Règlement n° 1498 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'une niveleuse usagée et d'une charrue usagée

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 mars 2013 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 306 000 \$ pour l'acquisition d'une niveleuse usagée et d'une charrue usagée, remboursable sur 10 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2013-04-11.089

D'ADOPTER le Règlement n° 1498 intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 306 000 \$ pour l'acquisition d'une niveleuse usagée et d'une charrue usagée*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.6 Adoption – Règlement n° 1499 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'estrades au parc Central

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 mars 2013 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 80 708 \$ pour l'acquisition d'estrades au parc Central, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2013-04-11.090

D'ADOPTER le Règlement n° 1499 intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 80 708 \$ pour l'acquisition d'estrades au parc Central*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.7 Adoption – Premier projet de Règlement n° 1500 - Règlement modifiant le Règlement n° 632.89 portant sur les dérogations mineures

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 mars 2013 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de supprimer l'interdiction d'accorder une dérogation mineure concernant l'aire maximum des enseignes permises ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2013-04-11.091

D'ADOPTER le Premier projet de Règlement n° 1500 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement n° 632.89 portant sur les dérogations mineures*», tel que déposé.

QU'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mars 2013

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2013 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 361 870,59 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	407 299,22 \$

6.2 Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (L.E.R.M.)

Le greffier dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2012 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.3 Remplacement de signataire pour les effets bancaires – Caisse Desjardins

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2013-04-11.092

DE DÉSIGNER Gerry Michel Hethrington, trésorier, administrateur général de la ville auprès de la Caisse Desjardins Deux-Montagnes-St-Eustache, avec le pouvoir de signer tous les effets bancaires, et ce, en remplacement de Marie-Josée Boissonneault.

ADOPTÉE

7. Greffes

7.1 Règlements d'emprunt n° 1493, 1494 et 1495 - Dépôt des certificats du résultat des registres.

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose les certificats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements d'emprunt n° 1493, 1494 et 1495.

8. Ressources humaines

8.1 Lettres d'ententes des années 2012 et 2013 – SCFP, local 1620

CONSIDÉRANT les lettres d'ententes 2012 et 2013 intervenues entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1620 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2013-04-11.093

D'ENTÉRINER les lettres d'ententes 2012-01, 2012-02, 2013-01, 2013-02, 2013-03, 2013-04, 2013-05 et 2013-06 intervenues entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1620.

ADOPTÉE

8.2 Nomination d'un superviseur au centre d'appels 911 au service de police régionale de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim du Service de police régionale de Deux-Montagnes, datée du 6 mars 2013 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Claude Beaumier est déjà à l'emploi de la Ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-04-11.094

D'ENTÉRINER la nomination de monsieur Claude Beaumier, au poste de superviseur au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 4 mars 2013, et ce, conformément à la lettre d'entente 1620-2013-05.

ADOPTÉE

8.3 Engagement de personnel temporaire au Service des loisirs et services communautaires – Printemps/Été 2013 – section loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 20 mars 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2013-04-11.095

D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-741.01.141.

ADOPTÉE

8.4 Confirmation de permanence – Adjointe aux communications et aux projets spéciaux

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice aux communications et projets spéciaux, madame Valérie Sauvé, datée du 26 mars 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-04-11.096

DE CONFIRMER la permanence de madame Nadine Ferrara, à titre d'employée permanente, au poste d'adjointe aux communications et projets spéciaux, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

8.5 Engagement de personnel étudiant en génie civil – Services techniques, Gestion du Territoire

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Grondin directeur de la Gestion du Territoire, datée du 25 mars 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2013-04-11.097

D'ENGAGER messieurs José Arturo Grandez Gomez et Keven Fortin, à titre d'employés étudiants en génie civil, au Service technique, Gestion du Territoire, à compter du 22 avril et du 29 avril 2013, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et selon la lettre d'entente 1620-2013-06.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.611.00.141.

ADOPTÉE

8.6 Nomination temporaire d'une inspectrice des bâtiments

CONSIDÉRANT l'absence pour une durée indéterminée de l'inspecteur des bâtiments ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-04-11.098

DE NOMMER Nadine Ferrara inspectrice des bâtiments, et ce, jusqu'à ce que le poste soit comblé.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-04-11.099

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	309, 11 ^e avenue (Lot 1 606 393)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de remplacement du revêtement extérieur des corniches du 2 ^e étage de la façade principale, de la façade latérale gauche et arrière par un revêtement en déclin de bois naturel de couleur cannelle.
B)	250, 4 ^e avenue (Lot 1 604 997)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la résidence familiale par un revêtement en déclin de bois de type CanExel, de couleur kaki.

C) 114, 8 ^e avenue (Lot 1 606 515)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de construction d'un bâtiment trifamilial de 2 étages, d'une dimension de 8,84m par 11,58m. Le revêtement de la façade principale sera de brique ayant l'apparence de pierre dans les teintes de gris et le revêtement des façades latérales et arrière seront en déclin de bois de type CanExel de couleur noyé. La toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noir, le contour des portes et fenêtres seront en aluminium de couleur noir. Le muret de soutènement devant être construit à la limite arrière pour assurer l'écoulement des eaux de surface, et les composantes de l'aménagement paysager seront d'apparence naturelle. Une clôture opaque s'harmonisant avec le bâtiment sera installée sur les limites de la cour arrière.
--------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ADOPTÉE**10. Travaux publics****10.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)**

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec à l'effet de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour l'achat regroupé de chlorure de sodium ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-04-11.100

DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec afin de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville ;

DE CONFIER à l'UMQ le mandat pour les cinq (5) prochaines années, soit du 1 mai 2013 au 30 avril 2018 ;

DE S'ENGAGER auprès de l'UMQ à respecter les termes d'un éventuel contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

DE FOURNIR à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année ;

DE S'ENGAGER en cas de retrait du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, à faire parvenir à l'UMQ une résolution de son Conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel.

DE RECONNAÎTRE que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes ; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public.

ADOPTÉE

10.2 Adjudication de contrat pour les services d'ingénierie des matériaux pour la Ville de Deux-Montagnes – (Appel d'offres GT2013-007)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour les services d'ingénierie des matériaux ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Groupe Qualitas inc.	47 859,49 \$
LV M inc.	48 366,53 \$
Les Services Exp. Inc.	61 373,66 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération des offres, par un comité de sélection composé de messieurs Jean Langevin, Benoit Grondin, Denis Berthelette et Martin Pelletier ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Benoit Grondin, directeur de la Gestion du Territoire, en date du 27 mars 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2013-04-11.101

D'ACCORDER le contrat pour les services d'ingénierie des matériaux à *Groupe Qualitas inc.*, soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, pour la somme de 47 859,49 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2013-007). Le contrat est à prix forfaitaire et unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les règlements d'emprunts n° 1427, 1475, 1482 et 1485.

ADOPTÉE

10.3 Adjudication de contrat les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable par chemisage structural sur la 7^e, 9^e, 10^e, 11^e et 19^e avenues (Appel d'offres GT2013-006)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable par chemisage structural sur la 7^e, 9^e, 10^e, 11^e et 19^e avenues ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Sanexen Services Environnementaux Inc.	915 925,34 \$
Aquaréhab (Canada) Inc.	989 216,16 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées selon le système facultatif de pondération des offres, par un comité de sélection composé de messieurs Benoit Grondin, Denis Berthelette et Martin Pelletier ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Benoit Grondin, directeur de la Gestion du Territoire, en date du 28 mars 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-04-11.102

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable par chemisage structural sur la 7^e, 9^e, 10^e, 11^e et 19^e avenues à *Sanexen Services Environnementaux inc.*, soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, pour la somme de 915 925,34 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2013-006). Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1475.

ADOPTÉE

10.4 Mandat à Éco-Nature pour une demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour le projet de centre de canotage à la Légion

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2013-04-11.103

DE MANDATER *Éco-Nature*, à présenter, pour et au nom de la ville, une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP, pour le projet de centre de canotage à la Légion.

ADOPTÉE

11. Loisirs et services communautaires

11.1 Versement d'aide financière – Athlète de performance

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 20 mars 2013 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Martin Robitaille a remporté, en 2012, le titre de champion du monde en voile junior ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-04-11.104

D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à monsieur Martin Robitaille, pour sa participation aux compétitions mondiales et poursuivre sa campagne olympique en 2016.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

11.2 Demande d'accréditation – Théâtre de la Petite Comédie

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et services communautaires a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part du Théâtre de la Petite Comédie ;

CONSIDÉRANT que le Théâtre de la Petite Comédie répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 20 mars 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2013-04-11.105

DE RECONNAÎTRE le « Théâtre de la Petite Comédie » comme organisme accrédité en vertu de la politique d'accréditation de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

11.3 Festivités – Fête du Canada 2013 – Versement d'une aide financière pour l'organisation, le soutien technique ainsi que le permis d'alcool

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 20 mars 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-04-11.106

DE VERSER une aide financière au montant de 15 500 \$ à l'Association des Fêtes du Canada, aux fins des festivités du 1^{er} juillet, au parc Central, pour l'organisation et le soutien technique en vue de l'aménagement du site.

D'AUTORISER le comité organisateur à présenter une demande de permis d'alcool.

D'AUTORISER le comité organisateur à tenir un défilé dans les rues de la ville entre 11h45 et 13h00.

PV de correction
n° 2013-002

D'AUTORISER le comité organisateur à tenir un feu d'artifice au parc Central, à 22h.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.192.04.699.

ADOPTÉE

11.4 Versement d'aide financière – École secondaire Lake of Two Mountains pour la tenue d'un match amical de hockey

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 20 mars 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2013-04-11.107

D'ACCORDER une aide financière à l'école secondaire Lake of Two Mountains, pour la somme de 287,44 \$, pour la tenue d'un match amical de hockey avec le service de Police régionale de Deux-Montagnes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.731.00.519.

ADOPTÉE

11.5 Défi Deux-Montagnes – Autorisation d'activité le 9 juin 2013

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club Ventus pour la tenue d'une course afin de promouvoir les bienfaits de l'activité physique ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis seront versés aux différents établissements scolaires pour soutenir la réalisation d'activités ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 20 mars 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2013-04-11.108

D'AUTORISER le Club Ventus à tenir la course «Défi Deux-Montagnes» dans les rues de la Ville, le 9 juin 2013, et ce, afin de recueillir des fonds ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

11.6 Autorisation à tenir une activité cycliste, minitour IGA Charles-Bruneau, dimanche le 16 juin 2013

CONSIDÉRANT la demande formulée par madame Sonia Sénécal, propriétaire de IGA de Deux-Montagnes, concernant la tenue d'une activité de cyclisme ayant pour but de ramasser des fonds pour les enfants atteints de cancer ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un regroupement de plusieurs IGA de la région à participer à cette activité ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis seront versés à la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 20 mars 2013 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2013-04-11.109

D'AUTORISER la tenue du minitour IGA Charles-Bruneau, le dimanche 16 juin 2013, entre 8h et 13h, dans les rues de la Ville de Deux Montagnes afin de recueillir des fonds au profit de la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité ;

ADOPTÉE

11.7 Autorisation à tenir le Tournoi de balle-molle au Parc Olympia les 1^{er} et 2 juin 2013 et d'obtenir un permis d'alcool

CONSIDÉRANT la demande reçue par madame Serita White pour la tenue d'un Tournoi de balle-molle au parc Olympia, dans le cadre du Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 2 avril 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2013-04-11.110

D'AUTORISER Soccer Deux-Montagnes et Serita White à tenir un Tournoi de balle-molle au Parc Olympia les 1^{er} et 2 juin 2013, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool, dans le cadre du Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

12. Deuxième période de questions spécifiques
(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h41.
Six citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h58.

13. Levée de la séance

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2013-04-11.111

DE LEVER la présente séance à 20h58.

ADOPTÉE

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier